

Réunion du 3 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) : Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Laurent FURST

**N° CP/2011/678 - Immobilier d'entreprises - 2121
Avances remboursables à Alsabail**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à Alsabail :

- une avance sans intérêts de 108 875 €, remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement, pour le projet de développement de la Société "RUCH-ESCHLIMANN" (SCI "JOR") à STRASBOURG
- une avance sans intérêts de 416 666 €, remboursable sur dix ans avec un an de différé d'amortissement, pour le projet de développement de la Société "GRIPPLE" à OBERNAI
- une avance sans intérêts de 328 000 €, remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement, pour le projet d'extension de la Société "Chaudronnerie du Ried" à SAASENHEIM
- une avance sans intérêts de 675 000 €, remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement, pour le projet de développement de la Société "Eurofins Environnement" (SCI "Saverne") à SAVERNE
- une avance sans intérêts de 552 500 €, remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement, pour la reprise de l'ensemble immobilier ex "OHRESSER" à ESCHAU par la Société "HURON" située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
- une avance sans intérêts de 606 900 €, remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement, pour le projet de développement de la Société "HUNSINGER" (SCI "RTD") sur la plate-forme départementale d'activités d'Alsace Bossue à THAL-DRULINGEN.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions correspondantes au nom du Département (conventions établies selon le modèle adopté par délibération du Conseil Général n° CG/2009/26 du 22 juin 2009).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.J. Stahl', enclosed within a hand-drawn oval.

Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111003-61051-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/10/11